

**PETITE BIBLIOTHEQUE N° 20**

**TEXTE DU DISCOURS PRONONCE PAR M. PIERRE GERARD,  
CONSERVATEUR EN CHEF DES ARCHIVES  
DE LA REGION MIDI-PYRENEES,  
DIRECTEUR DES SERVICES D'ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE,  
A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE L'EXPOSITION  
CONSACREE AU BICENTENAIRE DE LA CREATION DU DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE.**

**Hôtel du département  
Place Saint-Etienne à Toulouse**

**Le 23 janvier 1990**



Si nous sommes réunis ici ce soir, c'est pour célébrer un anniversaire bien sympathique : celui du département de la Haute-Garonne, né il y a deux cents ans. Le 23 janvier 1790, en effet, un décret de l'Assemblée nationale constituante sanctionnait la création du département de Toulouse, dont le nom fut changé en Haute-Garonne le 9 février suivant. D'une superficie de 750.000 hectares et forte d'une population de 440.000 âmes, la nouvelle circonscription administrative comprenait 8 districts, 55 cantons et 740 communes. Tout avait été combiné pour rapprocher l'administration des administrés.

Unissant Languedociens et Gascons établis de part et d'autre de la Garonne, la collectivité haut-garonnaise prit progressivement conscience de son existence. Sa première expression fut le Conseil général, créé en même temps que le département. Composée de 36 conseillers ou administrateurs départementaux, cette assemblée se mit au travail à partir du 23 août 1790, date de sa première session. Conformément à l'esprit décentralisateur qui régnait à l'époque, l'élection l'emportait à tous les niveaux. Même le représentant du pouvoir central - le procureur général syndic - était élu par l'assemblée électorale du département.

Ne siégeant pas en permanence, les membres du Conseil général - élus pour deux ans et renouvelables chaque année par moitié - déléguaient leurs pouvoirs à un exécutif composé du président et du Directoire départemental "toujours en activité pour l'expédition des affaires". Travaillant avec cet exécutif, le procureur général syndic requérait l'application des lois, mais n'avait que voix consultative.

A la décentralisation absolue succéda, en 1793, un mouvement de centralisation marqué par la disparition progressive de l'Assemblée plénière au profit du Directoire départemental. Cette centralisation fut encore renforcée à partir de 1795 par la création de l'Administration centrale du département, composée de cinq membres étroitement surveillés par le ministre de l'Intérieur. Le gouvernement était représenté par un commissaire du Directoire exécutif, correspondant directement avec Paris. Le point d'achèvement devait être, en 1800, la création de la préfecture.

Toutefois, dès sa naissance, le Conseil général de la Haute-Garonne se préoccupa d'organiser ses services. Le 15 septembre 1790, il décida la division du travail en quatre bureaux : Impositions, Comptabilité, Travaux publics et Domaine national, auxquels furent adjointes les Archives, chargées d'être la mémoire de l'administration. S'y ajouta, à partir de 1793, un Bureau militaire et de police. De 1795 à 1799, la structure en cinq bureaux fut maintenue : Contributions, Domaines, Police administrative et militaire, Travaux publics et assistance, Liquidation des anciennes impositions. Le personnel administratif, placé sous la direction d'un secrétaire général, était peu nombreux : 32 fonctionnaires en 1790, 37 en 1795, 47 en 1799. Au début, il s'agissait surtout de cadres issus de l'Ancien Régime. A partir de 1793, apparurent des hommes nouveaux, bénéficiaires de la Révolution.

L'installation de l'administration départementale ne se fit pas sans poser le problème des locaux. On songea un moment au couvent des Augustins (novembre 1790), puis au palais du Sénéchal (décembre 1790). Finalement, le choix des élus se posa sur l'ancien Hôtel du Premier président du Parlement, aujourd'hui Palais consulaire, qui allait servir de cadre à leur activité jusqu'à la fin de la Révolution.

Dans le bouillonnement des passions qui marquèrent le passage de la Monarchie à la République, le Conseil général de la Haute-Garonne réussit à administrer la collectivité départementale. Mais, en même temps, il sut prendre des options politiques qui allaient être déterminantes à deux reprises.

\*

\* \*

D'abord favorable au système de la monarchie parlementaire, l'Assemblée départementale se sépare progressivement de Louis XVI après l'affaire de Varennes (juin 1791), avant de devenir franchement républicaine après la chute de la royauté (août 1792). Mais elle aspire à une République modérée, à mi-chemin entre les "terroristes" et les "tenants du royalisme et du fanatisme". Cette République doit permettre à la collectivité départementale d'exprimer ses aspirations, dans la loyauté envers l'Assemblée nationale. Dans l'esprit des membres du Conseil général, il ne s'agit pas d'être fédéralistes et de porter ainsi atteinte à l'unité nationale au moment où la Patrie est gravement menacée par ses ennemis de l'extérieur. Telle est la position des élus départementaux lorsque les Montagnards prennent le pouvoir (juin-juillet 1793).

Il faut dire que le Conseil général ne fait que refléter l'état d'esprit des Corps constitués de Toulouse, qui dès la fin de 1790 prennent l'habitude de se réunir pour régler les problèmes de l'heure. Ces Corps constitués, dont la réunion est une originalité typiquement toulousaine et haut-garonnaise, entendent être les porte-parole de la population, dont ils font connaître les réactions aux missionnaires de la Révolution que sont les représentants du peuple. Mais cette attitude les

fait taxer de fédéralisme, alors même qu'ils refusent de se joindre aux insurgés bordelais pour ne pas mettre en péril la République attaquée de toutes parts par ses ennemis ! Il s'agit d'un véritable suicide patriotique !

La période dite de la Terreur met fin à la carrière des Corps constitués et soumet les élus départementaux au bon vouloir des représentants du peuple activement secondés par les Jacobins de Toulouse. La chute de Robespierre en juillet 1794 permet à la nouvelle administration du département de retrouver sa place à la charnière des extrémismes. Celle-ci s'efforce de répandre l'idéologie républicaine dans les cantons qui sont restés sensibles aux partisans de l'Ancien Régime. La situation économique fort précaire jointe aux mesures qu'impose la situation militaire, tout cela fait que l'agitation contre-révolutionnaire s'étend en Haute-Garonne. C'est alors qu'éclate la révolte royaliste de l'An VII (1799), qui met en danger non seulement le Midi toulousain, mais encore l'intégrité de la Patrie menacée une nouvelle fois par la coalition des puissances étrangères. L'énergie dont fait preuve le Département permet de reprendre la situation en main, alors que les royalistes ont fait de Muret la capitale provisoire des Etats du Roi ! La bataille de Montréjeau (20 août 1799) n'a pas qu'une résonance locale : elle a aussi une importance nationale. Le gouvernement du Directoire ne s'y trompe pas, qui déclare que le Conseil général a bien mérité de la Patrie !

Le républicanisme de l'Administration départementale se manifeste une nouvelle fois lorsque parvient à Toulouse l'annonce des évènements du 18 brumaire. Les élus départementaux ne se rallient pas immédiatement au nouveau régime, dont ils redoutent la tiédeur républicaine. Seule, la venue à Toulouse du général Lannes, un gascon proche collaborateur de Bonaparte, réussit à les rassurer.

\*

\* \*

Forgé au feu des événements, surgit une collectivité nouvelle : la Haute-Garonne, dont les élus se mettent à l'œuvre dès l'été de 1790. Ayant tout à créer et à organiser, les "administrateurs du département" parviennent néanmoins à un résultat qui, s'il n'est pas entièrement positif, mérite de retenir notre attention. Commençons par ce qui ne va pas bien. La situation économique est particulièrement sombre : l'industrie textile est en pleine crise, le commerce en chute libre. L'état de l'agriculture et de l'élevage ne vaut guère mieux. Les forêts sont dégradées, faute de surveillance. Quant à la voirie, elle n'est pratiquement plus entretenue.

En comparaison, l'assistance publique ne fait pas trop mauvaise figure : deux hôpitaux sont créés à Toulouse, à l'intention des vénériens, des galeux et des fiévreux. De même, la culture paraît florissante. Dans ce domaine, la création la plus importante est celle du Muséum du Midi de la République, inauguré le 27 août 1795 dans l'église des Augustins de Toulouse. Autre réalisation : le Jardin botanique ou Jardin des plantes, aménagé de 1794 à 1796 dans l'enclos des Carmes déchaussés, le long des promenades toulousaines. Et puis, il y a les théâtres : celui de la République, au Capitole, et celui de la Liberté, au collège Saint-Martial, tout proche...

L'instruction publique n'est pas oubliée. Un Institut provisoire, faisant l'amalgame du supérieur et du secondaire, fonctionne de 1794 à 1796. Lui succède l'Ecole centrale, qui dispense des cours gratuits de langues anciennes, de grammaire, d'histoire, de droit, de morale et de sciences. Pour permettre l'étude de ces matières, deux bibliothèques sont ouvertes dès le 11 janvier 1794 : celle du Collège national (de 14 à 16 heures) et celle du ci-devant Clergé (de 9 à 11 heures). A cette occasion, il faut signaler l'action du bibliothécaire Jean Castilhon, qui réussit à sauver l'essentiel des bibliothèques des monastères supprimés

et des amateurs émigrés. Moins bien pourvu est l'enseignement primaire. Beaucoup d'écoles communales n'existent que sur le papier. Les autorités départementales s'efforcent de remédier à cette situation pour éviter que la jeunesse ne reste sans éducation ni morale.

Dans le domaine administratif, enfin, le département est devenu une réalité avec le Conseil général et son exécutif, le Directoire, qui prend le nom d'"Administration centrale" de 1795 à 1799. Pour conserver la mémoire collective de la Haute-Garonne, un bureau d'Archives est organisé dans le courant de l'été 1790. Telle est l'origine des Archives départementales, grâce auxquelles nous avons pu revivre toute cette histoire.

**Pierre GERARD.**